

Lécousse info

Journal municipal - www.lecouisse.fr - # 142 - Juillet 2021



> actualités / p.4-11
Les finances



> enfance jeunesse / p.12-14
Le RIPAME



> initiatives / p.15-16
La médiathèque



> services / p.17-19
La carte KorriGo



Des cabanes
à livres

- AGENCEMENT - RÉNOVATION
- MENUISERIE - BOIS - PVC - ALU
- CLOISONS SÈCHES, ISOLATIONS
- PORTES DE GARAGES
- PORTAILS ET CLÔTURES
- DÉPANNAGE VOILETS ROULANTS ET PERSIENNES



Pascal GRIMAULT
12 rue Poullet - 35300 FOUGERES

Entreprise certifiée Qualification QUALIBAT 3511 4131 4311
Tél. 02 99 99 13 40 - 06 67 29 24 47 - Fax 02 99 99 10 04
agencement.grimaault@orange.fr



Travaux Publics • Particuliers & Professionnels

Le professionnel de vos Aménagements Extérieurs

- Emulsion bitume
- Enrobé noir et couleur
- Béton désactivé
- Pavage
- Dallage, etc.
- Assainissements
- Terrassements
- Location d'engins
- Transport

4 rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE - Tél. 02 99 94 33 14
contact@dauguettp.fr - www.dauguet-amenagement-exterieur.fr



PASCALTUAL E.U.R.L.
CARRELAGE-FAIENCE
REVETEMENT DE SOLS

BUREAU : Tél. 02.99.94.24.20
3, boulevard André Malraux - 35133 LÉCOUSSE

ATELIER : Tél. 06.67.27.05.95
35460 St-Brice-en-Coglès



Cherbonnel Eric
Charpente bois

35133 - LÉCOUSSE 02 99 99 20 47
www.charpente-fougeres-35.fr

SOCIÉTÉ DES TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT



URBANISME - INFRASTRUCTURES
AMÉNAGEMENT - PAYSAGE
MAITRISE ŒUVRE VRD



47-49, rue Kléber - BP 80416
35304 FOUGERES Cedex

Tél. 02.99.99.99.49
agence.fougeres@tecam.fr

www.tecam.fr



Tél. 02 23 51 10 22

- Création
- Entretien
- Maçonnerie de jardin
- Terrasse en bois
- Étude, Conseil et Devis
- Services à la personne

4, rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE
maximedauguet@aliceadsl.fr
www.dauguet-amenagement-exterieur.fr

Faites tourner le vent de votre côté...

...Communiquez



ACTEUR ET PRODUCTEUR DE VOTRE COMMUNICATION LOCALE

GRAPHISME
IMPRESSION NUMÉRIQUE
OFFSET
FINITION DÉCOUPE
SIGNALÉTIQUE & DÉCO

PONTORSON
02 33 60 10 61

LÉCOUSSE FOUGÈRES
02 99 94 25 26

commercial@arcenciel-imprimeurs.com



RÉNOVATION - EXTENSION



Interlocuteur unique pour tous vos travaux. Accompagnement et suivi de chantier.

Agence Fougères - Vitré | 06 50 56 46 47
1 allée de la Haute Garenne - 35133 LÉCOUSSE | roland.fougeray@illico-travaux.com

www.illico-travaux.com



PEINTURE - DECORATION
REVÊTEMENTS MURS ET SOLS
VITRERIE - RAVALEMENT

Thierry PILLET

35133 LÉCOUSSE
Tél. 02.99.94.59.00
Port. 06.79.71.48.18

e-mail : thierry.pillet.peintre@orange.fr



sommaire

actualités / p. 4-11

Le budget participatif
Le bar-épicerie
Le salon de tatouage d'Ophéline Crom
La Vie Mobile
Rapid Pare-Brise
Les lieux de détente pour l'été
Les travaux Chemin de la République
La dénomination de voies
Les comptes administratifs 2020

enfance-jeunesse / p. 12-14

L'actualité des écoles
L'accueil de loisirs
Les cabanes à livres du CMJ
Un spectacle au RIPAME

initiatives / p. 15-16

La visite du jardin de C. et A. Pommereul
La saison de l'école de football
Le ramassage de déchets en famille
L'actualité de la médiathèque

services / p. 17-19

La carte KorriGo
L'État-civil
Les permis de construire
Les déclarations de travaux
Les numéros utiles



Directrice de la publication : Anne Perrin, maire.
Rédaction : Alban Desile (06 86 86 47 77), avec la commission Communication présidée par Christophe Drugeot et constituée de Hubert Couason, Mylène Le Berrigaud, Fabienne Éon, Jean-François Buffet, Élise Cosme, Sébastien Étienne, Adeline Ollivier.
Crédit photos : commune de Lécousse.
Mise en page, impression : Arc en Ciel Imprimeurs, Lécousse. - Dépôt légal : 588.

éditorial



Chères Lécoussaises et chers Lécoussois,

Avec le déconfinement progressif de ce printemps et l'avancement de la vaccination, nous reprenons une vie sociale plus active. Ces vacances d'été vont nous permettre de prendre un temps de repos et de répit tant attendu par tous. Malgré tout, ne relâchons pas nos pratiques sanitaires acquises depuis plus d'un an, afin de garder la maîtrise de la circulation de ce virus et de ses variants.

Des animations et activités ont pu redémarrer dans les associations et dans notre vie municipale. Ainsi, le samedi 29 mai dernier, la commission Enfance-Jeunesse a pu accompagner le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) dans leur dernier projet de construction de trois cabanes à livres pour Lécousse. Magnifique journée d'échanges et de travail encadrée par des bénévoles lécoussois de l'association « L'Outil en main ». En septembre, nous aurons l'entrée de jeunes élus pour former une nouvelle équipe de 12 conseillers avec plein de nouveaux projets.

Vous découvrirez dans ce journal pour la rentrée deux nouveaux dispositifs d'accompagnement à la reprise des associations de Lécousse et à destination des jeunes Lécoussois (ses).

Côté budget participatif, vous avez été 17 à déposer vos idées et projets variés et intéressants. Merci pour cette première implication. La commission Cadre de vie et Budget participatif retiendra les dossiers recevables avant de vous les présenter. La désignation des lauréats se fera en octobre suite au vote que nous allons vous soumettre, via le site Internet ou sur place à la mairie.

Autre date à noter, celle des 10 ans de la médiathèque de Fougères Agglomération et de l'Espace Irène Frain, salle d'arts de Lécousse inaugurée le 22 octobre 2011 en présence de l'écrivaine. Dans la semaine du 18 octobre 2021, des animations seront proposées par Séverine Bigot de Fougères Agglo et un temps fort aura lieu le 22 octobre avec la venue d'Irène Frain.

Par ailleurs, ce bulletin vous fait part des finances de la commune et du budget voté fin mars 2021. La loi de finances 2020 a bouleversé les schémas de recettes pour les collectivités. La taxe d'habitation désormais supprimée, fait l'objet d'une compensation par l'État, qui reverse aux communes la taxe foncière bâtie perçue auparavant par le Conseil départemental. Il y a ainsi une perte d'autonomie de chaque collectivité...

D'autre part, nous avons voté un budget en investissement de 1 554 600 €, avec inscription d'un emprunt pour 2021 de 400 000 €. Nous maintenons le taux de fiscalité pour la taxe foncière. Ce taux de foncier bâti fusionne le taux communal de 16,44 % inchangé depuis 2016 et le taux départemental de 19,9%, soit désormais un taux global à 36,34%.

Passez tous un très bel été, pour une rentrée qui soit à la fois apaisée et enthousiasmante.

Anne Perrin,
Maire de Lécousse



Anne Perrin

Budget participatif : les projets retenus bientôt dévoilés



Les membres de la commission Budget participatif au travail pour étudier la recevabilité et la faisabilité des projets.

Comme annoncé dans le précédent journal municipal, les Lécousois avaient jusqu'au 30 avril pour déposer leurs dossiers dans le cadre du budget participatif mis en place par la commune. « *Nous tenons à remercier tous les habitants qui ont proposé un projet* » souligne Élise Cosme, 6ème Adjointe au Maire déléguée au Cadre de vie et aux Solidarités.

Les études de recevabilité et de faisabilité se terminent. La liste des projets retenus sera dévoilée mi-juillet sur le site Internet de la commune. À la rentrée prochaine, les projets sélectionnés seront soumis au vote des habitants. Tous les Lécousois âgés de 12 ans et plus pourront participer au vote. Les projets ayant remporté le plus de suffrages seront financés par la commune dans le cadre du budget participatif.

Personnel communal : Pauline Segouin à l'accueil de la mairie



Depuis janvier dernier, Pauline Segouin assure l'accueil de la mairie en remplacement de Sophie Houssay. Âgée de 33 ans, la jeune femme n'est pas une inconnue pour la commune. Elle a effectué un stage au service Urbanisme auprès de Carol-Anne Demé, qu'elle a remplacée pendant son congé maternité. Titulaire d'une licence professionnelle Métiers de l'administration territoriale, elle a pris ses nouvelles fonctions avec enthousiasme. « *C'est un poste très polyvalent qui me convient bien* » confie-t-elle. « *Mon stage à l'Urbanisme m'a permis de bien connaître le fonctionnement des services et le territoire communal.* »

à noter

> Nouveau : une aide de la commune pour l'inscription des jeunes dans une association

Les associations ont vécu une saison difficile en raison de la crise sanitaire. Afin de relancer les inscriptions et adhésions des jeunes auprès des associations sportives et culturelles de Lécousse, la commune va accorder une aide financière exceptionnelle de 20 € par jeune à la rentrée de septembre 2021. Cette aide concernera les Lécousois âgés de 6 à 18 ans. Plus d'informations sur www.lecouisse.fr Tél. 02 99 94 25 05.

et aussi

> Forum des associations : le vendredi 3 septembre

L'édition 2021 du Forum des associations se déroulera au complexe culturel et sportif Pierre de Coubertin le vendredi 3 septembre, de 18 h à 21 h. Ce forum vous permettra de rencontrer les associations et de découvrir toutes les activités qu'elles proposent. Ce sera l'occasion de vivre un moment de convivialité avec les bénévoles et de découvrir la grande diversité des activités proposées par le tissu associatif local. Après un contexte difficile en raison de la crise sanitaire, nous espérons que vous serez nombreux à vous inscrire pour la saison prochaine, avec l'envie de reprendre le sport, de vous lancer dans un loisir créatif ou de trouver une activité pour vos enfants !

> Logements sociaux : une subvention de Fougères Agglo

Deux projets de construction de logements sociaux par Fougères Habitat sont en cours dans la commune :

- un collectif de 22 logements au Clos des Prés
- un collectif de 23 logements et 4 pavillons aux Vallons Saint-Martin 2

Pour chacune de ces opérations, la commune participe à hauteur de 17 000 € par logement. Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat (FIH), Fougères Agglomération a décidé d'attribuer une subvention de 45 750 € pour aider la commune à financer la création de ces logements : 1 500 € par logement financé par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration (12 au total) et 750 € par logement financé par le Prêt Locatif Social et le Prêt Locatif à Usage Social (37 au total).

Bar-épicerie : une réouverture réussie

L'épicerie Saint-Martin a rouvert ses portes le 8 avril dernier. Christophe Roger, le nouveau gérant, est très satisfait des premières semaines d'activité. « *Les clients ne manquent pas et j'en suis ravi* » confie-t-il. « *Je vois chaque jour de nouvelles personnes qui viennent grâce au bouche-à-oreille. Les gens sont contents, car cela apporte de l'animation dans le centre-bourg.* »

Outre les produits traditionnels vendus en épicerie, le commerce fait la part belle aux produits locaux. On y trouve les légumes du maraîcher lécoussois Jean-Pierre Chemin, les rillettes et viandes de porc du Cochon du Chenot, à Billé, les plats en bocaux concoctés par les restaurateurs fougerais Stéphane et Anne-Sophie Galon, les miels du Bois-Verdier, à Tremblay, les cidres et autre jus de pommes bio du Pressoir de Henwiel, à Vieux-Viel, etc. « *Les galettes du vendredi et les poulets rôtis du dimanche obtiennent un grand succès* » souligne le gérant. « *Je proposerai prochainement des fromages confectionnés par l'entreprise locale « La Planchette ».* »

La terrasse du bar a rouvert en mai, dès la sortie du confinement. « *J'ai ajouté des tables pour accueillir davantage de clients. J'ai aussi investi dans des parasols,*



De gauche à droite, Mylène Le Berrigaud, 2^{ème} Adjointe au Maire, Madame le Maire, Christophe Roger, gérant du bar-épicerie, Roland Leloutre, son parrain au sein d'Initiative Pays de Fougères (IPF), Hervé Labbé, président d'IPF, Bernard Gaudin, membre d'IPF.

car l'emplacement est particulièrement ensoleillé. »

Outre la vente de tabac, le commerce assure divers services de proximité : vente des journaux locaux, dépôt de pain, Relais Poste. « *Concernant les jeux de grattage de la Française des Jeux, le dossier est en cours. J'espère que cela se fera prochainement* » précise le commerçant.

Christophe Roger bénéficie du soutien et de l'accompagnement de la plateforme

Initiative Pays de Fougères (IPF), qui œuvre en faveur du développement économique local. Il est parrainé par l'ancien chef d'entreprise Roland Leloutre, qui va le conseiller et le guider pendant quelques années.

- Horaires d'ouverture :

du mardi au vendredi de 7 h 30 à 13 h 30 et de 15 h 30 à 19 h 30, le samedi de 8 h à 13 h et de 14 h 30 à 19 h 30, le dimanche de 8 h à 13 h.

Tél. 06 64 54 39 11. Page Facebook

Commémoration : la cérémonie du 8 mai



En raison de la crise sanitaire, la commémoration du 8 mai 1945 s'est déroulée en comité restreint. De gauche à droite : Denis Deleurme, portedrapeau Soldat de France, Hubert Couasnon, 1er Adjoint au Maire, Yvette Pelée de Saint Maurice, présidente de l'UNC 35 de Lécousse, Madame le Maire, Jean Pelée de Saint Maurice, président d'honneur de l'association, Louis Poras, porte-drapeau UNC-AFN, Roger Taburet, membre du bureau de l'association.

et aussi

> Wi-Fi en accès libre : la désignation des entreprises

Lécousse fait partie des communes retenues dans le cadre de l'appel à projet européen WIFI4EU, doté d'une aide de 15 000 € pour le déploiement d'un accès gratuit au Wi-Fi dans l'espace public. Une consultation a été lancée afin d'équiper les sites de la mairie, de l'espace Irène Frain, du complexe sportif et culturel Pierre de Coubertin, de l'Espace 13 et de la place Saint-Martin-des-Champs.

Le Conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise Sensing Vision pour la fourniture des bornes et la maintenance/supervision du système pendant 3 ans pour un montant global de 18 895 € HT, soit un reste à charge communal de 3 895 € HT. Pour le câblage et l'installation, le Conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise Gullient d'un montant de 4 976,43 € HT. Au total, le reste à charge communal s'élève donc à 8 871,43 € HT.



Tatouage : le salon d'Ophéline Crom

En mai dernier, Ophéline Crom a ouvert un salon de tatouage place Saint-Martin-des-Champs, dans les anciens locaux du Dr Le Du. Auparavant domiciliée en Haute-Savoie, la jeune femme de 29 ans s'est rapprochée de sa mère, qui habite Landéan. « *Je ne voulais pas m'installer à Fougères, où il y a déjà beaucoup de tatoueurs* » souligne-t-elle. « *Lécousse est une commune très tranquille qui correspond à ma personnalité. De plus, les locaux ici sont très fonctionnels.* »

Avec ce salon, Ophéline Crom ouvre un nouveau chapitre de sa vie professionnelle. Après avoir été maître-chien dans l'Armée pendant six ans, elle a travaillé quelque mois dans la sûreté aéroportuaire à Genève, en Suisse. « *Mon souhait*

était de vivre de ce que j'aimais, c'est-à-dire le dessin. Cela m'a conduite tout naturellement au tatouage » confie-t-elle. « *J'ai appris le métier dans des salons à Laval et en Haute-Savoie.* »

L'artiste tatoueuse, qui a suivi une formation obligatoire aux conditions d'hygiène et de salubrité, utilise de l'encre végane. Elle est plutôt spécialisée dans le noir et gris. « *Je fonctionne beaucoup avec les réseaux sociaux. Les gens me proposent un projet et nous voyons ensemble comment je peux le réaliser. Je les accompagne à concrétiser leur rêve.* »

Line Aspie Tattoo

2, place Saint-Martin-des-Champs
Tél. 06 63 28 47 46
www.lineaspietattoo.fr
Facebook Line Aspie Tattoo

à noter

> Urbanisme : révision allégée et modification du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Lécousse a été approuvé par le Conseil municipal le 14 décembre 2018. Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'engager une évolution ponctuelle de ses dispositions afin d'admettre les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dans la zone du PLU à vocation commerciale et tertiaire. Cette évolution permettra d'autoriser le projet de déplacement de la station-service de Leclerc, qui relève du régime des ICPE.

Conformément à la loi, cette procédure de révision fera l'objet d'une concertation publique. Les habitants pourront faire part de leurs observations et remarques sur un registre en mairie, par courrier ou par mail. Une information sur les dates de la concertation sera publiée par voie d'affichage à la mairie.

En parallèle de cette révision allégée, une procédure de modification du PLU va également être menée en vue d'adapter des points du règlement et supprimer des emplacements réservés. Une enquête publique commune aux deux procédures sera réalisée.

Afin d'assister la commune dans la révision allégée et la modification du PLU, le Conseil municipal a accepté la proposition financière du cabinet d'études URBICUBE pour un montant d'honoraires de 3 425 € HT, soit 4 110 € TTC.

Téléphonie : l'arrivée de La Vie Mobile



Après Saint-Hilaire-du-Harcouët (50), la Vie Mobile a ouvert en avril dernier une boutique dans la zone commerciale du Parc. L'enseigne est installée dans le même bâtiment que Rapid Pare-Brise. « *Notre magasin était précédemment situé à Fougères* » explique Lucas Galle, le responsable. « *Nous*

avons saisi l'opportunité de nous installer ici, car il y a beaucoup moins de contraintes de stationnement. »

La Vie Mobile est spécialisée dans la téléphonie aux entreprises (connexion Internet, téléphonie mobile, standards téléphoniques). L'enseigne vend également des téléphones portables toutes marques et des accessoires. Elle propose aussi un service de réparation. Le magasin est ouvert du mardi au samedi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h.

4, rue Marion-du-Faouët
Tél. 02 99 77 00 22 - www.laviemobile.com

Auto : l'installation de Rapid Pare-Brise



En septembre dernier, l'enseigne Rapid Pare-Brise s'est installée dans la zone commerciale du Parc, dans le même bâtiment que La Vie Mobile. Le centre est spécialisé dans le remplacement de vitrages, tous véhicules et toutes vitres, et notamment les pare-brise. « *Nous remboursons la franchise à hauteur de 100 €* » précise Alexandre Cornée, le responsable du centre. « *Si le client n'en a pas, nous lui offrons un bon d'achat de 100 € à utiliser chez nos partenaires locaux : Leclerc, Carrefour, V and B.* »

Rapide Pare-Brise reçoit sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h (17 h le vendredi).

4, rue Marion du Faouët
Tél. 02 21 76 14 02 - 07 48 72 16 71
www.rapidparebrise.fr

C'est l'été : profitez des lieux de détente !

et aussi



L'aire de jeux devant la médiathèque.

Vous avez du temps libre ou vous souhaitez occuper vos enfants pendant l'été ? Profitez des nombreux endroits aménagés dans la commune pour se détendre, faire du sport, se promener ou jouer en famille !

- **la promenade verte** : dotée de jeux pour les enfants et de bancs, c'est un lieu idéal pour se promener l'été, avec des espaces très ombragés
- **la voie verte** : située au nord-est de la commune, la voie verte offre une très belle balade à faire à pied ou à vélo
- **le circuit des ruisseaux** : au départ du bourg, ce circuit de promenade vous fait découvrir de beaux paysages au nord de la commune

- **square Lamennais** : cet espace charmant dispose de jeux pour enfants, de bancs et d'un terrain de boules
- **face à la médiathèque** : l'aire de jeux pour enfants dispose de bancs, qui permettent de faire une pause lecture après avoir emprunté, pourquoi pas, un livre à la médiathèque
- **secteur de Folleville** : des jeux pour enfants sont aménagés à l'arrière des habitations de la rue Robert Schumann
- **près de la salle Émeraude** : un terrain est à la disposition des boulistes, à côté du complexe culturel
- **aire multisports** : située au complexe sportif, l'aire multisports convient parfaitement aux jeunes



La promenade verte.

> Espaces verts : le choix des prestataires



Deux consultations ont été réalisées auprès de différents prestataires pour l'entretien des espaces verts dans le lotissement des Jardins de la Mésangère et du secteur de Bliche (boulevard de Bliche, rues du Pigeon Blanc, des Rochelettes, la Rousselais, Jacqueline Auriol et Adélaïde Daligaut). Le prestataire aura en charge les travaux de tonte, d'entretien des arbres et arbustes, des massifs, des allées piétonnes et, le cas échéant, le fauchage des fossés et l'entretien des bassins d'orage. Après analyse des offres, le Conseil municipal a retenu :

- pour le lotissement des Jardins de la Mésangère : la proposition de l'entreprise Lambert Paysages pour un montant annuel de 10 900 € HT.
- pour le secteur de Bliche : la proposition de l'entreprise Lambert Paysages pour un montant annuel de 10 200 € HT.

> Liaisons douces : le programme de réfection



Afin d'améliorer les conditions de circulation par les liaisons douces, la commune va poursuivre son programme de réfection en réhabilitant l'impasse du Grand Pré (photo) et la liaison du hameau de la Guillardière. Pour la réalisation de ces travaux, le Conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise Beaumont TP pour un montant de 16 300 € HT, soit 19 560 € TTC.

Chemin de la République : les travaux se poursuivent



Comme annoncé dans le précédent journal municipal, le programme de réaménagement du Chemin de la République a débuté mi-avril avec les travaux d'effacement des réseaux (électriques, d'éclairage public et téléphoniques). Placés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35), ces travaux sont réalisés par l'entreprise Bouygues Énergies & Services de Fougères.

L'effacement des réseaux électriques et d'éclairage public sera terminé fin juillet. Le nouvel éclairage public, à lampes LED, sera mis en service à cette période. France Telecom interviendra ensuite pour le passage de

ses câbles en souterrain. Cette opération se poursuivra probablement jusqu'à la fin septembre.

Suivra le réaménagement complet de la voirie, qui sera réalisé à partir de la mi-octobre pour une durée de six mois. Ce programme de sécurisation prévoit la mise en place de chicanes et de plateaux surélevés et la création de places de stationnement. Un espace partagé entre piétons et cyclistes sera également aménagé sur un des côtés de la voie et les deux quais de bus seront normalisés. La commune profitera aussi des travaux pour renouveler et moderniser les réseaux d'eaux, particulièrement vieillissants.

et aussi

> Boulevard A. Malraux : des travaux de sécurisation



Afin de réduire la vitesse des véhicules sur le boulevard André Malraux (lotissement du Parc de la Martinais), une consultation a été menée pour la réalisation de travaux de sécurisation : reprise de l'axe de la voie, mise en place d'îlots et renforcement de la signalétique. Après analyse des offres, le Conseil municipal a retenu la proposition de l'entreprise SARL Dauguet TP pour un montant de 12 936,50 € HT, soit 15 523,80 € TTC.

> Eaux pluviales : des travaux à Villeneuve

Dans le cadre des investissements prévus au budget 2021, des travaux de renforcement du réseau d'eaux pluviales sont prévus à Villeneuve. Pour la réalisation de ces travaux, le Conseil municipal a accepté le devis de l'entreprise SARL Dauguet-Tumoine pour un montant de 11 987 € HT, soit 14 384,40 € TTC.

Le Parc de la Motelle : la dénomination des voies

Dans le cadre de l'urbanisation à venir du lotissement Le Parc de la Motelle, il est nécessaire de dénommer les deux futures voies. Dans la continuité du lotissement Alfred de Vigny, des personnalités célèbres du monde des lettres, et notamment des femmes, ont été retenues par le Conseil municipal.

- **rue Comtesse de Ségur** : de son vrai nom Sophie Rostopchine, la Comtesse de Ségur est née en 1799 à Saint-Petersbourg et décédée en 1874 à Paris. Elle commence assez tardivement à se consacrer à la littérature en notant les contes qu'elle racontait à ses petits-enfants. En 1860, Louis Hachette institue la collection de la Bibliothèque rose qui publiera ses ouvrages les plus

célèbres : « Les Malheurs de Sophie », « Un Bon petit diable », Les Petites filles modèles », etc.

- **rue Colette** : Sidonie-Gabrielle Colette, dite Colette, a été la deuxième femme élue membre de l'Académie Goncourt en 1945. Sous le pseudonyme de Willy, le nom de son mari, elle publia à partir de 1895 la série des « Claudine ». Elle se fit aussi connaître grâce à des ouvrages tels que « Dialogue de bêtes » (1904) et « Le Blé en herbe » (1923).



Décédée à l'âge de 81 ans, elle fût la deuxième femme à laquelle la République ait accordé des obsèques nationales.



Finances communales : les comptes administratifs 2020

Le résultat de clôture net du budget de fonctionnement 2020 s'élève à 1 391 803,04 € (1 277 337,51 € en 2019), incluant le résultat reporté du budget principal de 2019 de 527 337,51 €. Exceptionnellement cette année, sont inclus également les résultats reportés des budgets annexes de 2019 pour 341 766,03 €, à la suite du transfert de la gestion de l'eau et de l'assainissement à la Ville de Fougères. Le total d'excédent reporté 2019 s'élève donc à 869 103,54 €.

Le Conseil municipal du 26 mars a décidé d'affecter 850 000 € au budget d'investissement 2021 et de reporter au budget de fonctionnement 2021 la somme de 541 803,04 €.

Le résultat brut de l'exercice (recettes – dépenses de l'exercice) représente quant à lui 522 699,50 €.

D'où vient l'argent ? Recettes de fonctionnement : 3 393 363 € (2019 = 3 335 416 €)

Impôts et taxes

Il s'agit principalement des contributions directes des ménages et des entreprises pour 1 344 154 € (63%). Vient ensuite l'attribution de compensation pour 462 251 € (ex-taxe professionnelle de 2003) reversée par Fougères Agglomération. On notera également dans ce chapitre la taxe sur les droits de mutation, qui reste significative avec 93 289 €, de même que la taxe sur l'électricité (83 207 €) et la taxe locale sur la publicité extérieure (65 893 €).

Résultats de fonctionnement reportés

Ce chapitre intègre notamment le report du résultat antérieur de fonctionnement (527 327 €) et le reversement exceptionnel des excédents des budgets annexes Eau et Assainissement de 2019 (341 766,03 €).

Dotations et participations

Stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'État, qui représente 68% des recettes de ce chapitre (308 851 € en 2020, contre 312 863 € en 2019).

Produits des services

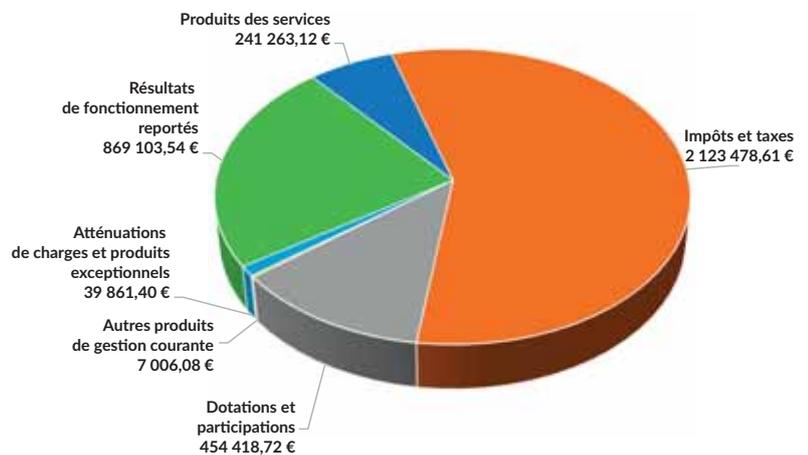
Ces recettes représentent au total 241 263 €. Elles sont en nette diminution (- 45 893 €), en raison principalement de la fermeture de l'école Montaubert et de l'accueil de loisirs pendant le premier confinement. On retrouve également dans cette rubrique la location de vélos électriques (3 555 €), la publicité dans le bulletin municipal (3 832 €) et les concessions dans les cimetières (4 009 €).

Atténuation de charges et produits exceptionnels

Il s'agit des remboursements d'assurances et des remboursements pour les arrêts de travail des agents communaux.

Autres produits de gestion courante

Diminution conséquente de ces recettes (-11 471 €), en raison de l'absence de location des salles communales pendant la crise sanitaire.



La capacité d'épargne de la commune depuis 2015

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	2 658 089 €	2 638 628 €	2 670 934 €	2 838 201 €	2 841 230 €	2 866 026 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 931 005 €	1 902 634 €	1 918 233 €	1 998 828 €	1 993 316 €	2 291 394 €
Frais financiers	146 265 €	138 684 €	127 341 €	108 151 €	98 848 €	82 396 €
Dettes en capital de l'exercice	312 645 €	334 515 €	297 178 €	327 876 €	370 206 €	385 779 €
Epargne brute = CAF	727 084 €	735 994 €	752 701 €	839 373 €	847 914 €	574 632 €
Epargne nette	414 439 €	401 479 €	455 523 €	511 497 €	477 708 €	188 853 €

Ce tableau permet d'avoir une vue synthétique de l'évolution des résultats de gestion de la commune sur les 6 années passées.

Cette année, on note une baisse significative de la capacité d'autofinancement (CAF) et donc de l'épargne nette. Cela est en raison de la décision du reversement des excédents des budgets annexes à la Ville de Fougères en 2020. Cette baisse n'a aucun impact sur les futurs budgets et comptes administratifs, puisqu'elle est due à une charge exceptionnelle non récurrente compensée sur le budget 2021 par l'affectation reportée de ces mêmes excédents en investissement. Dès l'année prochaine (en restant sur les bases prévisionnelles budgétaires 2021), l'épargne nette retrouvera au minimum son niveau de 2019.

Où va l'argent ? Dépenses de fonctionnement : 2 343 326 € (2019 = 2 058 078 €)

Charges de personnel et frais assimilés

Légère augmentation de la masse salariale, liée d'une part au renforcement des équipes périscolaires/ALSH pour répondre aux besoins générés par la crise sanitaire, et d'autre part à la charge salariale de l'animatrice du RIPAME calculée sur une année complète (3 mois en 2019). Ce coût est partiellement compensé par des recettes de fonctionnement de la CAF et des autres communes bénéficiaires du RIPAME.

Charges à caractère général

La crise sanitaire a occasionné des achats non prévus (masques, gel hydroalcoolique, etc.), soit une augmentation de 11 314 €. En contrepartie, la fermeture de l'école Montaubert et du Pôle Enfance pendant le confinement a réduit les achats de repas Convivio (- 32 811 €).

Charges exceptionnelles

Reversement à la Ville de Fougères des excédents des budgets annexes pour la gestion de l'eau et de l'assainissement de Lécousse :

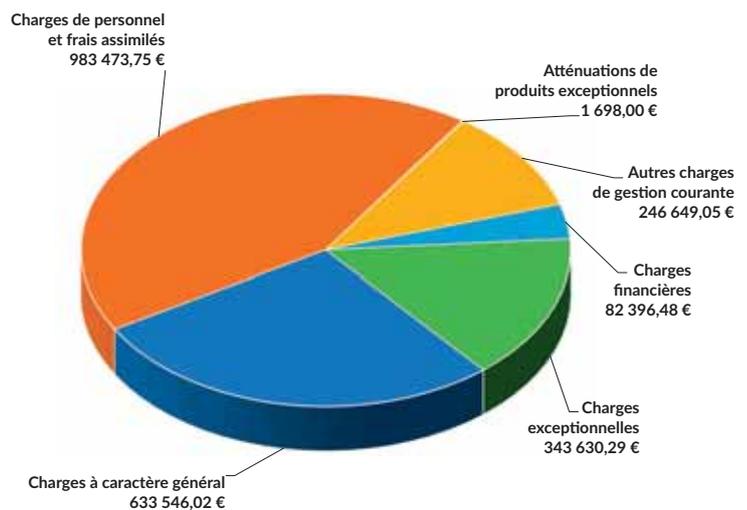
- Eau : + 100 725 €
- Assainissement : + 241 041 €

Autres charges de gestion courante

On retrouve dans ce chapitre les subventions attribuées aux associations, école, CCAS, etc., ainsi que les indemnités versées aux élus.

Charges financières

Les frais financiers de l'année poursuivent leur baisse, notamment en raison du non-recours à l'emprunt.



Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 285 248 € par rapport à 2019, augmentation qui intègre le reversement exceptionnel des excédents des budgets annexes Eau et Assainissement transférés à la Ville de Fougères. Ce reversement est lui-même compensé par une recette de fonctionnement (report des résultats des budgets annexes).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dette en capital au 1/01	4 089 720 €	4 314 571 €	4 180 054 €	3 882 877 €	3 855 001 €	3 984 795 €	3 599 016 €
soit € par habitant	1 307 €	1 365 €	1 297 €	1 182 €	1 312 €	1 194 €	1 079 €
Capacité d'autofinancement	727 084 €	735 994 €	752 701 €	839 373 €	847 914 €	574 632 €	
soit € par habitant	232 €	233 €	234 €	256 €	256 €	172 €	
Annuités (capital + frais fin)	458 910 €	473 199 €	424 518 €	436 027 €	469 554 €	477 161 €	478 172 €
soit € par habitant	147 €	150 €	132 €	135 €	142 €	143 €	143 €
capacité de désendettement en années	5,6	5,9	5,6	4,6	4,5	6,9	
Emprunts nouveaux réalisés K€	350 K€	200 K€		300 K€	500K€		(8)

● Capacité de désendettement = Capital restant dû / capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité de désendettement de la commune

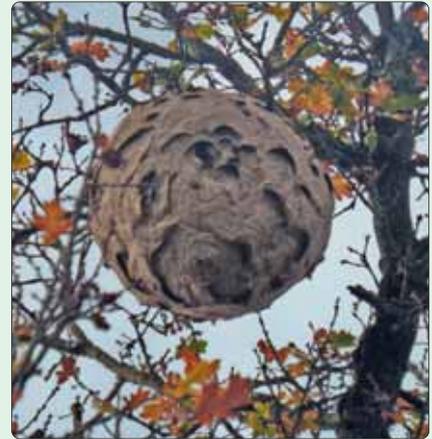
Ce tableau est important pour la gestion d'une commune, car il fait le lien entre les engagements financiers et les ressources de la commune.

En 2020, la capacité de désendettement augmente, en raison de la baisse de la capacité d'autofinancement (CAF) due au reversement des excédents des budgets annexes Eau et Assainissement à la Ville de Fougères.

Les investissements 2021 : 1 554 600 €

Subventions d'équipement-Études diverses.....	239 500 €
- études diverses.....	5 000 €
- révision allégée et modification du PLU.....	5 000 €
- subvention à Fougères Habitat pour la construction de 27 logements aux Vallons Saint-Martin 2 (17 000 €/logt).....	229 500 €
Bâtiments publics.....	70 100 €
École Montaubert :.....	40 000 €
- acquisitions diverses.....	10 000 €
- alarme intrusion PPMS.....	3 000 €
- étude thermique.....	5 000 €
- rénovation salle garderie/motricité maternelle.....	22 000 €
Complexe culturel :.....	2 000 €
- acquisition d'une autolaveuse.....	2 000 €
Complexe sportif :.....	5 000 €
- acquisition matériel divers (tables tennis de table, filet).....	5 000 €
Centre technique :.....	5 000 €
- outillage et petit matériel.....	5 000 €
Hôtel de Ville :.....	6 600 €
-logiciels.....	6 600 €
Pôle Enfance :.....	1 500 €
- acquisition d'une monobrosse.....	1 500 €
Maison médicale :.....	10 000 €
- études.....	10 000 €
Cadre de vie.....	60 000 €
- budget participatif.....	15 000 €
- signalétique directionnelle et mobilier urbain.....	5 000 €
- panneau numérique d'information.....	25 000 €
- WIFI4EU.....	15 000 €
Aménagements voirie et réseaux.....	1 155 000 €
Aménagements :.....	1 110 000 €
- rues P.Beylet et P.Gauguin : aménagements de sécurité.....	80 000 €
- CC du Parc : étude et travaux voirie (hors participation Leclerc).....	10 000 €
- chemin de la République : aménagement et effacement réseaux ...	990 000 €
- réfection carrefour Cerdan/Cévert.....	15 000 €
- aménagement de sécurité bd A. Malraux.....	10 000 €
- aménagement de sécurité carrefour de la Pépinière.....	5 000 €
Éclairage public (hors aménagement de rues) :.....	10 000 €
- illuminations de Noël (décors rues de la Guillardière et A. Berthelot).....	10 000 €
Réfection trottoirs et allées piétonnes :.....	15 000 €
- Hameau de la Guillardière et rue du Grand Pré.....	15 000 €
Eaux pluviales :.....	20 000 €
- Villeneuve.....	20 000 €
Acquisitions foncières.....	20 000 €

et aussi



> Frelons asiatiques : soyez vigilants !

Le frelon asiatique, reconnaissable par sa couleur orangée, a fait son apparition en Bretagne en 2010. Depuis, sa présence n'a cessé de progresser. En 2020, 438 nids ont été repérés en Ille-et-Vilaine. Ces nids sont le plus souvent situés en hauteur dans les arbres ou sous des abris aérés. Pensez à regarder dans les abris de jardins, les serres, les hangars, sous les gouttières, dans les haies, etc.

Si vous avez détecté la présence d'un nid, il faut d'abord contacter la mairie. Un agent des Services Techniques se rendra sur place pour vérifier s'il s'agit bien d'une colonie de frelons asiatiques. Si c'est le cas, la mairie le signalera à la FGDON35 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles), qui organisera l'intervention de destruction du nid. Le coût de l'intervention sera pris en charge par Fougères Agglomération.

www.fougères-agglo.bzh - Tél. 09 75 53 57 91 (ligne frelon asiatique du FGDON35)

> Journée Défense et Citoyenneté : en présentiel

Conformément au calendrier gouvernemental de déconfinement et après décision de la Ministre des Armées, la reprise de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) en présentiel est effective depuis le 9 juin dernier. Elle est mise en œuvre selon un format adapté. Ce format devrait s'appliquer jusqu'à la fin de l'année 2021. D'une durée de 3 h 30 au lieu de 8 h (pas de déjeuner sur place), elle permet de doubler les sessions sur le même site et une même journée, tout en respectant scrupuleusement les contraintes sanitaires.

École Montaubert : un cross solidaire



Les 258 élèves de l'école Montaubert ont participé à un cross parrainé au profit des Foulées de l'Espoir, association fougèraise qui vient en aide aux enfants atteints de maladie orpheline ou de handicap. Cette année, ce sont Mayline et Jules qui sont soutenus par les Foulées de l'Espoir. Les 100 élèves de maternelle ont couru le matin et les 158 élèves d'élémentaire l'après-midi, autour du complexe sportif. Le cross était organisé par les classes de CM1/CM2 et CM2. Chaque élève devait trouver

des parrains qui s'engageaient à verser une somme d'argent pour chaque tour effectué.

Les élèves ont été ravis d'accueillir Mayline et Jules venus les supporter. La mascotte des Foulées de l'Espoir, Super Z'Espoir, est venue également leur faire un petit coucou et a même participé au cross.

Cette action de solidarité a été un vrai succès : près de 3000 € ont été récoltés ! La somme sera intégralement reversée aux familles de Mayline et Jules.

École Notre-Dame : le projet Terr'alim



Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 participent au projet Terr'alim, proposé par Familles Actives (centre social de Fougères). Les élèves travaillent sur les thèmes de l'agriculture, de l'alimentation et du gaspillage alimentaire. Ce projet permet aux élèves

de se questionner et de devenir acteurs de leur consommation à l'école et à la maison. Les élèves ont eu la chance de visiter des fermes maraîchères à Lécousse : le Jardin de l'Euhe et la ferme de Mme et M. Chemin.

et aussi

> École Montaubert : audit énergétique, travaux et sécurisation

Audit énergétique

Dans le cadre du programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE), le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 35) a retenu la candidature de la commune de Lécousse pour la réalisation d'un audit énergétique à l'école Montaubert, qui constitue le bâtiment le plus consommateur du patrimoine communal (29 % de la consommation totale des bâtiments).

La commune a lancé une consultation pour une prestation de diagnostic énergétique, qui sera prise en charge par le SDE 35 à hauteur de 2 500 €. Le Conseil municipal a retenu l'offre du bureau d'études ECIE pour un montant de 4 950 € HT, soit 5 940 € TTC.

Rénovation

Dans la continuité du programme de rénovation des classes de l'école Montaubert, le Conseil municipal a validé les devis suivants pour la rénovation complète de la salle de garderie/motricité de maternelle :

- entreprise SARL Atelier de menuiserie Angenard (volets roulants, plafonds et isolation) pour un montant de 9 524 € HT.
- entreprise SARL Électricité Gullient (éclairage) pour un montant de 2 790,30 € HT.
- entreprise Morin Peinture Déco (peintures) pour un montant de 2 265 € HT.

Le montant total des travaux s'élève donc à 14 579,30 € HT, soit 17 495,16 € TTC.

Alarme

Dans le cadre du risque attentat, les établissements scolaires doivent mettre en place un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Ce plan prévoit qu'en cas d'intrusion dans l'école, une alarme est déclenchée par le directeur. Afin d'avoir un dispositif opérationnel, il convient de mettre en place une alarme utilisant la technologie de communication radio ne nécessitant aucun câblage. Le Conseil municipal a validé le devis de la SARL Électricité Gullient pour un montant de 2 461 € HT, soit 2 953,20 € TTC.

Accueil de loisirs : ce que vos enfants feront cet été



Bonne humeur, activités en tous genres et mini-séjours seront au programme de l'été à l'accueil de loisirs (photos d'archives).

L'accueil de loisirs fonctionnera du mercredi 7 juillet au mercredi 1^{er} septembre inclus. Les activités se dérouleront sur trois sites en fonction des effectifs : le Pôle Enfance, l'Espace 13 et la salle Émeraude.

Chaque jeudi, un grand jeu sera proposé aux différentes tranches d'âge : chasse aux monstres, mini escape game, chasse au trésor, Koh Lanta, etc. Comme tous les ans, de nombreuses sorties rythmeront l'été. Les 3-9 ans se rendront notamment au centre équestre « Val Fro-

ment », à Liffré, au laser-game du Parc de la Colmont, à Gorrion, en forêt de Brocéliande pour une balade contée. De leur côté, les 10-16 ans iront faire du kayak, de la voltige équestre, du vélo, de l'accrobranche, etc. sur une journée complète. Une initiation au golf sera également organisée au Bois Guy. Pour répondre à la forte demande des familles, trois mini-séjours seront proposés aux enfants, contre deux auparavant. Les 6-8 ans (du 12 au 13 juillet) et les 8-10 ans (du 7 au 9 juillet) se ren-

dront à Gorrion pour des séjours multi-activités (accrobranche, animations nature, kayak, laser game, etc., selon les tranches d'âge). Le séjour des 10-16 ans se déroulera à Rochefort-en-Terre du 19 au 23 juillet (paddle géant, initiation pêche, course d'orientation et géo-caching, etc.).

Le programme détaillé est disponible sur le site de la commune : www.lecouisse.fr.

Les tarifs 2021-2022

Validés par le Conseil municipal le 28 mai dernier, les tarifs de l'accueil de loisirs seront appliqués à compter du 7 juillet 2021 jusqu'au 5 juillet 2022.

Quotient familial CAF/MSA	Tarifs journée (avec repas)	Tarifs demi-journée (sans repas)	Tarifs demi-journée (avec repas)
Lécousois			
QF 1 0 à 600 €	10.35 €	3.65 €	7.25 €
QF 2 601 à 900 €	11.35 €	4.15 €	7.75 €
QF 3 901 à 1300 €	12.35 €	4.65 €	8.25 €
QF 4 + de 1300 €	13.35 €	5.15 €	8.75 €

Participations complémentaires : de 3 € à 9 € selon les sorties, séjours de 60 € à 160 € en fonction du quotient familial et du séjour.

Maintien du tarif pénalité pour retard : 5 €.

à noter

> Nouveau dispositif : le Pass Jeunes Lécousse

C'est quoi ?

Les années 2020 et 2021 ont été fortement marquées par la crise sanitaire et ont eu un impact fort sur la jeunesse, en particulier dans les secteurs des loisirs et de la culture. La commune souhaite favoriser le retour des jeunes lécousois vers ces activités à compter de la rentrée prochaine.

C'est pour qui ?

Dans cet objectif, la commune propose d'offrir à tous les jeunes domiciliés à Lécousse et nés entre 2007 et 2010 inclus, des entrées dans des lieux de loisirs locaux.

Pour en bénéficier, le jeune doit s'inscrire **avant le 15 septembre 2021**, en précisant son nom, prénom, date de naissance et adresse, à : direction-enfance-jeunesse@lecouisse.fr. Après le 15 septembre, les jeunes pourront récupérer leurs entrées à la mairie.

- Renseignements au service Enfance, Jeunesse et Éducation de la mairie de Lécousse
Tél. 02 99 94 29 58 - 06 37 17 06 36.

CMJ : la construction de cabanes à livres



À l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), trois cabanes à livres ont été fabriquées le 29 mai dernier sur l'esplanade Morcin. Implantées dans différents endroits de la commune, ces boîtes permettront à chacun de déposer ou d'emprunter des livres, librement et gratuitement. Diane, membre du CMJ, a rédigé un texte pour raconter cette belle journée conviviale :

« Samedi 29 mai, le Conseil Municipal des Jeunes (Baptiste, Diane, Matthieu, Livia et Yoann), les conseillers municipaux de la commission Enfance-Jeunesse, Mme

le Maire et des membres de l'association « L'Outil en main » se sont réunis devant la salle Émeraude afin de commencer à construire trois cabanes à livres.

Durant cette journée, les activités ont été très variées : ponçage, peinture, découpes, mesures, assemblage, etc.

Après un temps convivial de déjeuner, les jeunes et les adultes ont continué le travail d'assemblage et de décoration des cabanes. Les logos du CMJ et de la commune y ont été apposés. Un document concernant le fonctionnement de ces cabanes a été préparé par les conseillers municipaux jeunes



et validé par les conseillers municipaux adultes.

Vers 16 h, le travail de la journée étant concluant, il a été procédé au rangement et au nettoyage.



D'ici cet été, les cabanes à livres seront achevées et implantées sur la commune. En espérant que ce travail collectif apportera satisfaction et plaisir à la population lécousoise ! »

Diane Béalay, pour l'ensemble du CMJ et heureuse participante de cette journée.

RIPAME : un spectacle pour les tout-petits



Deux fois reporté à cause de la crise sanitaire, le spectacle « Un Loup dans les choux », organisé par le Rip'Am Stram Gram, a finalement été présenté le 15 juin au Pôle Enfance. Asiliz (musicienne) et Hervine (conteuse), de la compagnie rennaise Blablabla et Tralala, ont enchanté petits et grands avec l'histoire du loup Wilson qui se convertit au « bien-manger ».

Les deux séances (à 10 h et 10 h 45) ont réuni au total une trentaine d'enfants et une quinzaine d'assistantes maternelles. Agnès Le Mouillour, animatrice des ateliers d'éveil, était présente pour accompagner petits et grands. Les assistantes maternelles et parents participant aux ateliers d'éveil ont pu profiter de cette animation musicale et poétique.

à noter

> CMJ : le renouvellement

Le premier mandat du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) devait prendre fin en juin 2020, mais il a été prorogé d'un an en raison de la crise sanitaire. Le renouvellement des conseillers s'est donc déroulé le mois dernier. Les nouveaux conseillers prendront leurs fonctions au début du mois de septembre.

« Bienvenue dans mon jardin » : visite chez Claudette et Alain Pommereul



De gauche à droite : Madame le Maire, Mylène Le Berrigaud, 2^{ème} Adjointe au Maire, Claudette et Alain Pommereul.



le saviez-vous ?



> Espace Irène Frain : les 10 ans !

La commune a inauguré l'espace culturel Irène Frain en octobre 2011 en présence de l'écrivaine, qui avait accepté de donner son nom à l'établissement. Le 22 octobre prochain, Irène Frain fera son grand retour dans la commune pour fêter le 10ème anniversaire de l'établissement. Un programme d'animations sera organisé en partenariat avec Fougères Agglomération. La médiathèque proposera également des événements. À vos agendas ! (Sur la photo, Irène Frain à droite, en compagnie de Mylène Le Berrigaud, 2^{ème} Adjointe au Maire, lors d'une dédicace à Rennes l'an dernier).

Les 12 et 13 juin, Claudette et Alain Pommereul ont ouvert les portes de leur jardin dans le cadre de l'opération « Bienvenue dans mon jardin en Bretagne ». Organisée tous les deux ans, cette opération permet de valoriser le jardinage au naturel et de favoriser

la rencontre et le partage entre jardiniers amateurs. Situé au Pont aux Ânes, leur jardin est un magnifique écrin d'un hectare de fraîcheur arboré et fleuri autour d'un plan d'eau, de petits ponts de bois, de cabanes et de clins d'œil au Burkina Faso.

École de foot : retour sur la saison



Malgré les conditions sanitaires, l'école de football de l'Espérance de Lécousse a pu assurer les entraînements le mercredi après-midi sur le terrain synthétique pendant toute la saison, à l'exception de la période mi-novembre-début décembre. Les entraînements ont été assurés pendant les vacances scolaires, avec une présence de 30 à 40 enfants âgés de 6 à 10 ans. « Je tiens tout d'abord à remercier nos bénévoles pour le mercredi après-midi. Ils ont assuré un encadrement

de qualité, cela sous la coupe de Daniel Barré » souligne Michel Lebreton, président de l'Espérance de Lécousse Football. « Notre entente avec les clubs de Romagné et Saint-Sauveur-des-Landes concerne les catégories à partir des U13, encadrés par des éducateurs sportifs confirmés. Pour finir, un grand merci à tous nos sponsors, qui nous ont suivis pendant cette période difficile, ainsi qu'à la mairie de Lécousse pour son soutien. »

Pour la saison prochaine, l'école de foot pourra accueillir les enfants nés à partir de 2016. Les personnes intéressées peuvent contacter :

- Michel Lebreton, président
Tél. 06 75 02 81 02
- Jean-Pierre Cornée, secrétaire
Tél. 06 70 77 98 34
- Daniel Barré, animateur
École de foot – Tél. 06 33 47 41 28

Déchets : ramassage en famille



Lors de chacune de leurs balades, des retraités lécousois (ici en compagnie de leurs petits-enfants) se munissent d'une pince à déchets et d'un sac dans lequel ils déposent tous les débris qu'ils trouvent en chemin. On ne peut qu'apprécier cette initiative citoyenne qui participe à l'amélioration du cadre de vie dans notre commune. Rappelons qu'il est de la responsabilité de chacun de préserver la nature en ne jetant pas ses déchets sur la voie publique. En allant tous dans le même sens, nous serons plus forts pour vaincre la pollution !

Médiathèque : l'actualité

Le jeu de l'été

Pour la 2^{ème} édition, l'équipe de la médiathèque a préparé un jeu à faire seul, en famille ou entre copains pour découvrir la commune et repérer les éléments photographiés dans un livret. Ce livret est disponible à la médiathèque aux horaires d'ouverture. Un tirage au sort récompensera un gagnant parmi les bonnes réponses. La date limite de dépôt du livret-réponse est fixée au 15 septembre.

Prix des Incorruptibles

Comme chaque année, la médiathèque s'est inscrite au Prix des Incorruptibles. Elle a proposé aux deux écoles d'y participer, en prêtant les livres sélectionnés et en organisant le vote. Au total, 315 élèves ont pris part au vote. Les enfants ont voté dans les règles de l'art, avec isoloir, urne et signature.

Animation numérique

En juin, Séverine Bigot, bibliothécaire intercommunale, a proposé une animation numérique aux écoles. Elle a fait découvrir aux élèves la lecture augmentée, avec une tablette, une application et un livre de la collection « Histoires animées » (éditions Albin Michel). Des illustrations s'ajoutent à celles du livre initial et s'animent en cliquant sur la tablette. L'application est gratuite et les 5 titres de la collection peuvent être empruntés à la médiathèque.

Une autre application (Blink book) et les cahiers de dessins correspondants ont permis aux élèves de réaliser un dessin animé avec leurs coloriages.

Bookface

L'exposition « Bookface », prêtée par la Médiathèque Départementale d'Ille et Vilaine, a été présentée du 19 mai au



Le vote des GS-MS de l'école Notre-Dame pour le prix des Incorruptibles.

30 juin. Des classes sont venues pour découvrir ce procédé ludique qui consiste à utiliser la couverture d'un livre pour en faire le prolongement de son visage et de son corps. En fouillant dans les livres de la médiathèque, les élèves ont cherché des couvertures qui pouvaient leur correspondre. Quelques lecteurs ont transmis leur « bookface » qui ont été affichés à la médiathèque.

Horaires d'été

Du 12 au 24 juillet, la médiathèque sera ouverte le mardi de 16 h à 18 h, le mercredi de 14 h à 18 h, le vendredi de 16 h à 18 h et le samedi de 10 h à 12 h 30. La médiathèque sera fermée du 25 juillet au 8 août.

Horaires habituels : lundi de 13 h 30 à 17 h 30, mardi de 16 h à 18 h, mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30, vendredi de 16 h à 18 h, samedi de 10 h à 12 h 30.

Rappelons que l'inscription est gratuite pour tous pour emprunter des livres, magazines, CD, DVD, jeux vidéo de diverses consoles.



Les GS de l'école Montaubert découvrent la lecture augmentée.

Réseau SURF : l'arrivée de la carte KorriGo



Le réseau de bus SURF a enrichi son offre de transport avec un nouveau service de billetterie : la carte KorriGo Services. Cette carte à puce, personnelle et sans contact, remplace les cartes et les tickets papiers. À bord du véhicule, le contrôle ne se fait plus visuellement par le conducteur, mais via un valideur à l'entrée du bus.

On peut charger sa carte à la Maison des Mobilités ou directement à bord

des bus. Mais le plus simple est de le faire sur la boutique en ligne du réseau SURF. Il suffit de choisir les titres de transport dont on a besoin : ticket à l'unité, 10 voyages ou abonnements.

Les tarifs ne changent pas, mais les titres de transport sont plus souples :

- le ticket unitaire à 1,10 € est désormais valable 45 mn en voyages illimités
- le ticket journée n'est plus valide uniquement à la journée, il devient le Pass'24 h
- les abonnements sont désormais valides à partir de la première utilisation. Si l'abonnement est validé le 15 du mois par exemple, il sera valide jusqu'au 15 du mois suivant
- vous avez la possibilité de souscrire au

renouvellement automatique de votre Abonnement 1 mois directement sur la boutique en ligne, en paiement par carte bancaire

Autre avantage de ce nouveau système : les voyageurs possédant la carte KorriGo peuvent voyager sur plus d'une dizaine de réseaux urbains, interurbains et TER dans toute la Bretagne. Elle peut être utilisée, par exemple, sur le réseau STAR ou BreizhGo.

www.lesurf.fr

Maison des Mobilités,
6 rue des Frères Devéria,
à Fougères - Tél. 02 99 99 08 77
maisondesmobilités.fougères@transdev.com

et aussi

Etat-civil

Naissances du 22 février au 8 mai 2021

22 février 2021 : **Esmée REUSIAU** - 24, rue Jeanne de France
21 mars 2021 : **Esmée DAUGUET** - 50 bis boulevard de Bliche
31 mars 2021 : **Isia LEGENDRE** - 2, rue du Pont-Sec
6 avril 2021 : **Eden HARDY** - 20, La Meslais
13 avril 2021 : **Corentin ROINSON** - 15, rue du Clair Logis
18 avril 2021 : **Tristan VALLI** - 8, rue Waldeck Rousseau

Décès du 15 mars au 4 mai 2021

15 mars 2021 : **Armande BEAUDOUIN** - 5, La Grande Ville
4 mai 2021 : **Eugénie VAUCELLE** - 42, Chemin de la République

> Déchets : la collecte à l'heure d'été

Depuis le 7 juin et jusqu'au 24 septembre, les camions de collecte des ordures ménagères effectuent leurs tournées une heure plus tôt. Pour être sûr d'être collectés, pensez à sortir votre bac ou votre sac la veille au soir du jour de collecte.

> SMICTOM : l'achat de composteurs

Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) du Pays de Fougères vous propose d'acheter un composteur à prix préférentiel. Cet équipement vous permettra de réduire vos déchets de cuisine tout en fabriquant un engrais naturel. Les composteurs peuvent être retirés au siège du SMICTOM, zone d'activités de l'Aumallerie, à Javené.

www.smictom-fougères.fr - Tél. 02 99 94 34 58.

Les permis de construire

- SCI BACUS - 10, rue Sainte-Sève : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 7/04/2021.
- M. et Mme TREHU Michel et Nadine - 1, rue Simone de Beauvoir : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 30/03/2021.
- GAEC DU MANOIR - Le Manoir : couverture d'une fumière. Arrêté du 25/05/2021.
- SASU AJAUFEA - 8, rue Sainte-Sève : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 29/04/2021.
- M. PETIT Marc - 12, rue Simone de Beauvoir : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 9/06/2021.
- M. et Mme BOUVIER Valentin et Jeanne - 12, rue de Folleville : consolidation et modification d'un hangar. Arrêté du 6/05/2021.
- M. DESPAS Steven - 16, rue Jeanne Laurent : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 9/04/2021.
- SCI LO2 - 13, rue Elisa Mercœur : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 6/05/2021.
- M. et Mme BERTHO Jean-Hervé et Annie - 4, rue du Brabant : rénovation et extension de la maison d'habitation. Arrêté du 29/04/2021.
- M. RONDEAU William - 28, rue Élisabeth Mercœur : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 14/05/2021.
- M. SUDITU Leonardo et Mme STAN Nicoleta - 33, rue Marie-Angèle Duval : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 14/05/2021.
- M. GARZON Yoann - 2, allée de la Basse Bayette : extension de la maison d'habitation. Arrêté du 6/05/2021.
- Mme RONDEAU Chloé - 30, rue Élisabeth Mercœur : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 11/06/2021.
- M. LEGENDRE François - 18, rue Élisabeth Mercœur : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 8/06/2021.
- M. CHESNAIS Servan et Mme RENAULT Cloé - 45, rue Marie-Angèle Duval : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 11/06/2021.

Les déclarations préalables

- M. GUILLARD Thierry – 49, rue du Pont Sec : réfection de la toiture et rénovation d'un bâtiment annexe. Arrêté du 22/04/2021.
- M. PETIT Joseph – 12, allée Marcel Callo : création d'un escalier en pierre, d'un portillon et raccord de clôture. Arrêté du 25/03/2021.
- Mme BOIVENT Jeannine – 5, rue de Gibary : construction d'un garage. Arrêté du 25/03/2021.
- M. HELLOUIN Cédric – 10, rue Bouessel du Bourg : modification des clôtures. Arrêté du 26/03/2021.
- M. DEGUETTE Charles – 23, rue du Châtaignier : pose d'un bardage sur pignon Arrêté du 1/04/2021.
- M. GOUIN Patrick – 37, rue Pierre Beylet : installation d'une pergola. Arrêté du 3/04/2021.
- M. PHILIPPE Régis – 28, rue de Saint-Malo : construction d'un préau. Arrêté du 4/04/2021.
- M. FEILLET Auguste – 22, rue du Pont Sec : construction d'un abri pour caravane. Arrêté du 5/04/2021.
- M. LEBRETON Thomas – 3, rue des Bourreliers : modification des ouvertures. Arrêté du 8/04/2021.
- M. VANNIER Jean-Pierre – 5, impasse de la Basse Porte : remplacement du garde-corps de la terrasse et de la rampe d'escalier. Arrêté du 10/04/2021.
- M. LE GALL Pierre – 9, rue Marie-Angèle Duval : construction d'un garage. Arrêté du 6/04/2021.
- M. BUFFET Jean-François – 12, rue Sainte-Sève : installation d'une marquise. Arrêté du 15/04/2021.
- M. LEGENDRE Julien – 2, rue du Pont Sec : remplacement d'une fenêtre de toit. Arrêté du 23/04/2021.
- M. GERARD Georges – 1, rue des Bottiers : installation d'un kiosque de jardin. Arrêté du 18/04/2021.
- M. PLENET Rémy – 3, rue Frédéric Chopin : installation d'un abri de jardin. Arrêté du 29/04/2021.
- M. ROULAND Sylvain et Mme GUILLERM Claire – 26, rue du Clair Logis : extension de la maison d'habitation et de la terrasse suspendue. Arrêté du 30/04/2021.
- Mme COUPEAU Colette – 27, rue du Pont Sec : construction d'une véranda. Arrêté du 7/05/2021.
- M. ZAHN Kévin – 4, rue Sophie Trébuchet : remplacement d'une fenêtre par une baie vitrée. Arrêté du 7/05/2021.
- M. GUILLERM Jean-Claude – 6, rue des Bourreliers : installation d'un abri de jardin et modification des clôtures. Arrêté du 8/05/2021.
- M. CHATAIGNIERE Joseph – 4, rue Georges Bizet : modification des clôtures. Arrêté du 12/05/2021.
- M. GALODE Cédric – 7, boulevard de Pontlevoy : création d'un mur de clôture. Arrêté du 12/05/2021.
- Mme DELAMARCHE Gisèle – 9, rue des Lavandières : installation d'une pergola. Arrêté du 14/05/2021.
- M. JANVIER Marc – 24, chemin de la République : modification des clôtures, installation d'un portail et d'une pergola. Arrêté du 14/05/2021.
- M. JOLAINE Jérémy – 86, boulevard de Bliche : modification des ouvertures et façade. Arrêté du 6/05/2021.
- M. et Mme THEOT Jean-Claude et Colette – 2, rue Georges Bizet : Modification des clôtures. Arrêté du 16/05/2021.
- Mme DAHIREL Valérie – 5, rue Eugénie Saffray – création d'une ouverture. Arrêté du 19/05/2021.
- M. LARHANT Philippe – 6, rue du Brabant : installation d'un carport et remplacement d'un abri existant. Arrêté du 14/05/2021.
- M. ALAINMATE Anthony – 5, rue Bouessel du Bourg : modification des menuiseries et des clôtures. Arrêté du 23/05/2021.
- M. BOIVENT Mickaël – 17, rue Simone de Beauvoir : installation d'une serre. Arrêté du 26/05/2021.
- M. BASILE Daniel – 6, rue des Baladins : isolation et bardage des pignons. Arrêté du 27/05/2021.
- M. CHEMIN Thierry – 9, rue du Pont Sec : remplacement de deux fenêtres et une porte fenêtre. Arrêté du 30/05/2021.
- M. GOBE Freddy – 10, rue Mozart : modification des clôtures. Arrêté du 28/05/2021.
- M. JALON Christophe – 20, rue du Châtaignier : modification des clôtures et du portail. Arrêté du 3/06/2021.
- Mme LEMEE Jacqueline – 10, rue des Bûcherons : modification des clôtures. Arrêté du 4/06/2021.
- M. GROUAZEL Joël – 5, rue Georges Bizet : extension du garage. Arrêté du 27/05/2021.
- M. GUENARD Mickaël – 19, rue Lenoir de la Cocherie : modification des clôtures. Arrêté du 5/06/2021.
- M. LEFEVRE Éric – 6, hameau des Cordiers : construction d'une véranda. Arrêté du 27/05/2021.
- M. GALODE Léon – 24, rue Claude Debussy : construction d'une véranda. Arrêté du 11/06/2021.
- M. ERABIT Simon – 10, rue de l'Euhe : aménagement des combles avec création de fenêtres de toit et installation de panneaux solaires. Arrêté du 11/06/2021.

Pour bien vivre ensemble



Le bien vivre ensemble, c'est avant tout se respecter mutuellement, se supporter, s'entraider, se comprendre.

Il est interdit d'importuner ses voisins de jour comme de nuit.

Vous devez donc prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas importuné par des bruits émanant de votre habitation et/ou dépendances.

Moins on fait de bruit, mieux on s'entend.

Le bon voisinage, c'est précieux ! Nous on y tient !



Hôtel de ville / Jours et heures d'ouverture

Le lundi et mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30,
le mardi et jeudi de 14 h à 17 h 30,
le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Hôtel de ville

1 parvis des Droits de l'Homme.35 133 Lécousse
Tél. 02 99 94 25 05 - Fax : 02 99 99 61 24
www.lecouisse.fr - mairie@lecouisse.fr

Les n^{os} utiles

Pharmacie :

Florence Olivier
02 99 99 81 01

Cabinet paramédical :

Sylviane Bourdet, kinésithérapeute
Romain Mahoudo, kinésithérapeute
02 99 94 94 55

Rozenn Cotbreil, pédicure, podologue :
02 99 94 37 99

Annabelle Delahaye, infirmière
Sophie Chaupitre, infirmière
Karine Meunier, infirmière
Myriam Juguet, infirmière
02 99 94 37 75

Cabinet d'infirmières :

Gousse-Lagouet-Marc-Garnier
02 99 94 19 18

Kinésithérapeute :

Anne-Hélène Pirotais
06 49 32 15 69

Psychologue-psychanalyste :

Cyril Lucas,
06 81 36 03 54

ADMR :

02 99 98 97 55 à Romagné
02 99 17 47 87 à Fougères

Travaux de bricolage ou jardinage : les horaires

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, etc.) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au samedi de 8 h à 20 h
- les jours fériés de 10 h à 12 h

**Ces travaux sont interdits
les dimanches.**

ENTREPRISE

POMMEREUL

02.99.99.43.40
www.pommereul.com

**Installation
Dépannage
Magasin**

- PLOMBERIE-CHAUFFAGE
- ELECTRICITE
- ELECTROMENAGER
- ENERGIES RENOUVELABLES



**3, rue Théodore Levannier
Z.A. La Meslais - 35133 LÉCOUSSE**



www.cvb-veranda.fr
Création Veranda et Bâtiment



**Réfection véranda existante
Réalisation tous corps d'état
Garantie décennale**

**9 rue Croix Dorée - LECOUSSE
06 80 99 40 14 - 02 99 94 86 19**

cvb.rogerlestas@orange.fr



- Véranda, Menuiseries alu/PVC
- SAS, Bow-window, Toit plat
- Volets roulants, Stores
- Garde-corps, Coupe-vent
- Tous types toit, verres, zinc
- Charpente, Couverture
- Terrassement, Maçonnerie
- Sols, Carrelage, Parquet
- Placo, Isolation, Cloison
- Tous aménagements int/ext
- Porte de garage, Portail
- Ossature bois - bardage

Fabrication & Pose par nos soins



**FOUGÈRES
AGGLOMÉRATION**

KorriGO

La carte bretonne des déplacements
et des services.

**DEMANDEZ-LA
EN LIGNE**

lesurf.fr

www.e-leclerc.com

E.Leclerc 
LÉCOUSSE - FOGÈRES



Boulangerie



L'Espace Vert



Fruits et légumes



Boucherie



Traiteur



Poissonnerie

Pour toute commande au rayon Traditionnel : 02 99 94 80 00

E.Leclerc 
LÉCOUSSE - FOGÈRES

ZAC Le Parc
35133 LÉCOUSSE
02 99 94 80 00